



---

Municipalité de Rivière-Beaudette  
Aux contribuables de la susdite municipalité  
Avis public

Est par les présentes données par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité que :

### **DÉROGATION MINEURE 2024-012**

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le Conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure concernant le lot **3 766 953** appartenant à l'entreprise 9502-1795 Québec Inc.

Cette demande vise à autoriser une marge avant de 5,85 m au lieu de 6 m.

Le conseil tient par la présente, à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 9 décembre 2024 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 26<sup>ième</sup> jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé,  
Directrice générale